

COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2022/0668 - **Panneaux « STOP / SENS INTERDIT »**
Rue de la Chénée. (Modification du sens prioritaire)

Le Maire de la Commune de Saint-Mars-du-Désert,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'instruction ministérielle sur la circulation routière, approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,

Vu le Code Pénal

Considérant que dans un but d'intérêt général, il y a lieu de mettre en place **un panneau « STOP »** et **un panneau « SENS INTERDIT »** dans la rue de la Chénée à l'intersection avec l'allée de la Petite Chénée.

Qu'il appartient à l'autorité communale de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRETE :

Article 1 – Les conducteurs de tous véhicules circulant sur la **rue de la Chénée (sens Nord / Sud)** devront marquer un temps d'arrêt par le panneau **« STOP »** à l'intersection avec **l'Allée de la Petite Chénée**, désormais prioritaire .

Article 2 - Les conducteurs de tous véhicules circulant sur la **rue de la Chénée (sens Sud / Nord)** devront respecter le panneau **« SENS INTERDIT »** à l'intersection avec **l'Allée de la Petite Chénée**, désormais prioritaire .

Article 3 - L'arrêté N°2012/0074 est abrogé par cette modification de priorité dans la rue de la Chénée.

Article 4 - Le Service Technique de la commune de ST MARS DU DESERT prendra toutes les dispositions nécessaires pour l'implantation des panneaux de signalisation et de pré-signalisation réglementaires.

Article 5 - Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 6 - Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Nort sur Erdre, le Directeur Général des Services, la Police Rurale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à la Sous-Préfecture de Chateaubriant.

Fait et arrêté à ST MARS DU DESERT, le 08 Novembre 2022

après dépôt en Sous-Préfecture le
et publication ou notification du


Le Maire,
Barbara NOURRY

Le Maire,
Barbara NOURRY
